



DELIBERATION N°2023-282

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 13 septembre 2023 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2022 et portant approbation du programme d'investissements 2023 révisé de Storengy

Participaient à la séance : Emmanuelle WARGON, présidente, Anthony CELLIER, Ivan FAUCHEUX, Valérie PLAGNOL et Lova RINEL, commissaires.

1. CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE

L'article L. 421-3-1 du code de l'énergie prévoit que « les infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel qui garantissent la sécurité d'approvisionnement du territoire à moyen et long termes et le respect des accords bilatéraux relatifs à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel [...] sont prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L.141-1. Ces infrastructures sont maintenues en exploitation par les opérateurs ».

En application des articles L. 134-3, 2° et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockages souterrains de gaz naturel transmettent pour approbation leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des stockages et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

La CRE rappelle que la programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de résultat en débit de soutirage et en volume utile pour l'ensemble du périmètre des sites de stockage régulés des trois opérateurs de stockage, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Le respect de ces objectifs doit se faire au moindre coût pour la collectivité. Les programmes d'investissements des opérateurs de stockage doivent concourir à cet objectif.

Ainsi, la CRE a demandé aux opérateurs de stockage, dans ses précédentes délibérations portant approbation du programme d'investissements, d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet relatif au maintien ou à l'amélioration des performances de leurs infrastructures, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2022 :

- par délibération du 20 janvier 2022¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Storengy pour l'année 2022 pour un montant de 207,1 M€ ;
- par délibération du 21 juillet 2022², la CRE a approuvé le programme d'investissements révisé pour l'année 2022 de Storengy pour un montant de 207,8 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2023, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2022.

Par délibération du 26 janvier 2023³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Storengy pour l'année 2023, pour un montant de 194,6 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2023, un bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2023.

¹ Délibération de la CRE du 20 janvier 2022 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2022 de Storengy

² <u>Délibération de la CRE du 21 juillet 2022 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2021 et portant approbation du programme d'investissements 2022 révisé de Storengy, Teréga (stockage) et Géométhane</u>

³ Délibération de la CRE du 26 janvier 2023 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2023 de Storengy

Par délibération du 26 juillet 2023⁴, la CRE a approuvé le projet de développement de 1,6 TWh supplémentaire sur le site d'Etrez, proposé par Storengy, pour un budget d'investissement maximal de 71,8 M€. Les dépenses liées à ce projet pour l'année 2023 viennent compléter le programme d'investissement pour l'année 2023.

La CRE a été saisie par Storengy le 31 mai 2023 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2022 et du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2023. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2022, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2023, d'autre part.

La présente délibération a pour objet :

- de dresser le bilan d'exécution du programme d'investissement de Storengy au titre de 2022 ;
- d'approuver du programme d'investissements 2023 révisé de Storengy afin de prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2023.

2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2022

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2022 par la délibération de la CRE du 20 janvier 2022 s'élevaient à 207,1 M€. Le programme d'investissements révisé à mi-année par la délibération du 21 juillet 2022 s'élevait également à 207,8 M€. Les dépenses réalisées pour 2022 s'élèvent à 207,9 M€, soit une hausse de +0,05 % par rapport au budget révisé.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2022 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé	Révisé	Réalisé
	2022	2022	2022
Plan de rénovation :	51,5	50,2	44,9
- Rénovations à l'étude	3,4	4,1	2,9
- Projets majeurs en cours de réalisation	48,1	46,1	41,9
Programmes : - Intégrité et obsolescence - Sureté et sécurité - Réduction des émissions de méthane - Performance	103,9	108,7	107,3
	90,9	92,3	94,5
	11,8	15,5	12,2
	1,2	0,9	0,6
Investissements courants : - Travaux régionaux - Petits projets industriels - Informatique	51,7	48,9	55,8
	8,0	8,8	15,9
	32,4	28,7	28,3
	11,4	11,4	11,6
Total	207,1	207,8	207,9

Les écarts constatés portent principalement sur :

- le plan de rénovation, dont les dépenses sont en baisse de -5,3 M€, présente principalement des écarts liés à l'évolution du planning des projets. D'une part, une partie des études ont été reportées (-1,3 M€). D'autre part, certains projets ont fait l'objet de replanification, notamment le remplacement d'un compresseur sur le site de Gournay (-2,3 M€), l'installation d'une unité de traitement des effluents sur le site de Chémery (-1,2 M€) et la rénovation des nappes de collecte et du réseau méthanol sur le site de Gournay (-0,7 M€) ;
- le programme « Intégrité et obsolescence », dont les dépenses sont en hausse de +2,2 M€.

L'écart provient :

 s'agissant de l'intégrité des canalisations : d'un sous-sol plus complexe lors du terrassement et de l'impact du mouvement social de juillet 2022 (+2,0 M€);

⁴ Délibération du 26 juillet 2023 portant approbation de projets d'augmentation des capacités de stockage de gaz des sites d'Etrez et de Lussagnet

- o s'agissant des puits : de l'allongement de la durée de la phase de remplacement de la complétion pour certains puits en raison d'aléas de chantier liés à la complexité des interventions sur le sous-sol ainsi qu'une hausse des coûts de réalisation (+1,5 M€) ;
- o s'agissant du comptage, d'un décalage de planning et d'une avarie de matériel sur les rampes de comptage transactionnel de Chémery (+1,3 M€);
- s'agissant de l'interface puits/surface : d'une baisse liée au report d'activité (-1,5 M€);
- o s'agissant de l'informatique industrielle : d'une baisse due au report des ateliers d'interconnexion et de traitement en 2024 et 2025 respectivement en raison de la complexité des travaux qui nécessitent une indisponibilité des sites de Germigny et une difficulté d'approvisionnement des pièces sur les automates les plus anciens à Saint-Illiers (-1,1 M€);
- le programme « Sûreté et sécurité », dont les dépenses sont en baisse de -3,3 M€. [Confidentiel] ;
- les investissements courants, dont les dépenses sont en hausse de +6,9 M€. L'écart provient principalement de travaux de maintenance corrective plus importants (+5,3 M€) et, s'agissant de l'immobilier, d'une hausse des dépenses de sécurisation des sites et des études additionnelles pour la réduction l'empreinte environnementale des bâtiments tertiaires (+1,1 M€) ainsi qu'une hausse des requalifications d'équipements sous pression (+0,6 M€).

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Storengy est globalement conforme au programme approuvé.

3. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME POUR L'ANNEE 2023

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2023 dans la délibération du 26 janvier 2023 s'élevaient à 194,6 M€. Par délibération du 26 juillet 2023, la CRE a approuvé le projet de développement de capacité supplémentaire sur le site d'Etrez pour un budget d'investissement maximal de 71,8 M€ dont 1,7 M€ en 2023. Au total le budget approuvé pour 2023 s'élève à 196,3 M€.

Storengy a transmis à la CRE un programme d'investissements révisé pour 2023. Le budget présenté par Storengy s'élève à 196,3 M€. Ce niveau est conforme au budget approuvé pour l'année 2023.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2023 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2023	Révisé 2023 Demande de Storengy
Plan de rénovation :	55,7	59,9
 Rénovations à l'étude Projets majeurs en cours de réalisation 	1,3 54,4	0,7 59,2
Développement de capacité	1,7	1,7
Programmes :	100,3	99,0
 Intégrité et obsolescence Sureté et sécurité Réduction des émissions de méthane Performance 	80,4 11,8 3,1 5,0	79,0 11,7 3,3 5,0
Investissements courants :	38,6	35,7
 Travaux régionaux Petits projets industriels Informatique 	8,9 19,9 9,8	9,6 16,3 9,8
Total	196,3	196,3

Les écarts portent principalement sur :

- le plan de rénovation, dont les dépenses sont en hausse de +4,2 M€. L'écart provient principalement de l'avancement du projet de rénovation des installations de traitement de Chémery plus important que prévu ;
- le programme « Intégrité et obsolescence », dont les dépenses sont en baisse de -1,4 M€. L'écart provient essentiellement du décalage de la reprise d'un puits d'exploitation à Chémery. Une intervention plus complexe que prévu a conduit à reporter sa reprise à l'année 2024 ;

les investissements courants, dont les dépenses sont en baisse de -2,9 M€. L'écart provient principalement d'une optimisation du budget pour la mise en conformité des cuves enterrées et tuyauteries associées à Tersanne (-1,8 M€) et du report à 2024 des travaux de modification des points bas et de déport des évents à Etrez (-0,6 M€).

4. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

Cette partie a pour objet de présenter l'analyse de la CRE sur les principaux éléments du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements de Storengy pour l'année 2023.

4.1 PLAN DE RENOVATION

Les dépenses du plan de rénovation correspondent en 2023 à (i) la finalisation de projets déjà largement engagés, (ii) la réalisation d'études et le lancement des commandes sur trois grands projets de rénovation et (iii) la réalisation d'études en amont de l'approbation de projets de moindre ampleur.

Le budget révisé de ce programme en 2023 s'élève à 59,2 M€ pour la réalisation des projets et 0,7 M€ d'études. Il est en hausse de +4,2 M€ par rapport au budget approuvé pour l'année 2023.

4.1.1 Le projet « Compression Gournay »

La zone dans le Nord de la France alimentée en gaz à bas pouvoir calorifique (gaz B) dispose d'un seul point d'entrée, depuis la Belgique, et d'un seul stockage de gaz, celui de Gournay. 1,3 million de consommateurs sont alimentés en gaz B. Leur conversion au gaz à haut pouvoir calorifique (gaz H) est prévue sur la période 2020-2029.

La conversion des consommateurs de la zone B conduit à une réduction de la demande de gaz B dans la zone. Le besoin d'utilisation du stockage de Gournay va donc se réduire progressivement jusqu'à sa conversion au gaz H prévue en 2026. Les compresseurs du site doivent permettre d'assurer de faibles débits durant cette phase de conversion. Le parc de compression du site (constitué de trois turbocompresseurs) n'a pas été dimensionné pour assurer ces débits.

Le projet prévoit le remplacement anticipé d'un compresseur mis en service en 1996 par un électrocompresseur qui permet d'assurer des petits débits et offre une flexibilité accrue en termes d'arrêt/démarrage.

La CRE a approuvé le projet en juillet 2020⁵. Elle a fixé un budget cible de 34,46 M€ en mai 2021⁶ en application du dispositif de régulation incitative prévu par la délibération du 23 janvier 2020 portant décision sur le tarif d'utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel de Storengy, Teréga et de Géométhane.

La réalisation a été affectée par des mouvements sociaux et des défaillances de contractants. La mise en service est dorénavant prévue début 2024. Le report n'a pas d'impact sur l'exploitation du site.

En 2023, Storengy prévoit de finaliser la réhabilitation du bâtiment, les travaux de génie civil, ainsi que la réalisation des travaux de tuyauterie. Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 36,4 M€, en hausse de +1,9 M€. La hausse est liée à l'allongement de la durée des travaux.

4.1.2 Le projet « Traitement Chémery »

Le site de Chémery est réparti en deux sous-sites, Chémery Principal et Chémery Développement, raccordés à des puits distincts et disposant d'ateliers propres permettant la désulfuration et déshydratation du gaz.

Le projet de Storengy prévoit le remplacement partiel des unités de traitement de Chémery Principal, mis en service en 1968. L'atelier de « Chémery principal » sera arrêté et les capacités de traitement équivalentes seront reconstruites sur « Chémery Développement ». L'ensemble des puits seront alors raccordés à ce dernier.

La CRE a approuvé le projet en janvier 2021⁷. Elle a fixé un budget cible de 132,3 M€ en janvier 2022⁸ en application du dispositif de régulation incitative prévu par la délibération du 23 janvier 2020 portant décision sur le tarif d'utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel de Storengy, Teréga et de Géométhane.

En 2023, les travaux préparatoires, tels que la création de la base de vie et la continuation des fouilles de reconnaissance, se poursuivront et Storengy contractualisera les marchés relatifs aux équipements et aux travaux.

Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 140,4 M€, en hausse de +8,1 M€ par rapport au budget initial du projet. Cette réévaluation est issue d'une mise à jour des dépenses en tenant compte des projections d'inflation IPCH de la Banque de France.

⁶ <u>Délibération de la CRE du 6 mai 2021 portant décision relative à la définition du budget cible du projet « Compression Gournay » de Storengy</u>

⁷ Délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2021 de Storengy

⁸ Délibération de la CRE du 27 janvier 2022 portant décision relative à la définition du budget cible du projet de remplacement de l'atelier de traitement du site « Chémery principal » de Storengy

4.1.3 Le projet de remplacement de compresseurs à Etrez

Le site d'Etrez dispose d'un volume utile de 8 TWh et représente 15 % du débit de pointe des stockages français.

Le projet porte sur le remplacement de deux compresseurs de secours fonctionnant au gaz naturel par un électrocompresseur de capacité équivalente. Un nouvel atelier de compression sera construit sur le site et l'alimentation électrique du site devra être renforcée.

La CRE a approuvé le projet en janvier 20229.

En 2023, les études d'ingénierie se poursuivent, tout comme la préparation des marchés. La gestion des autorisations nécessaires au projet (porté à connaissance et permis de construire), le démantèlement des anciens turbocompresseurs et les travaux préparatoires en vue de la construction de la base de vie dédiée au projet. Le marché de fourniture de l'électrocompresseur a été conclu le 27 avril 2023.

Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 103,8 M€, en hausse de 1,3 M€ par rapport au budget fixé par la CRE. Cette réévaluation est issue d'une mise à jour des dépenses en tenant compte des projections d'inflation IPCH de la Banque de France.

4.1.4 Autres projets en cours de réalisation

Etrez - Nouvelle grille d'interconnexion

Sur le site d'Etrez, les travaux préparatoires au raccordement, d'ici 2023, à la nouvelle grille d'interconnexion de GRTgaz construite dans le cadre du projet Val de Saône sont en cours. Une partie des travaux prévus lors d'un arrêt du site en 2022 n'a pas pu être réalisée du fait d'un conflit social chez GRTgaz. Les travaux ne nécessitant pas d'indisponibilité ont été réalisés mais les travaux de raccordement ont été repoussés au prochain arrêt de septembre à novembre 2023.

Le coût à terminaison est réévalué à la hausse (+1,6 M€) à 29,1 M€. Cette hausse est liée à l'impossibilité d'accès aux installations en 2022 qui conduit à une prolongation de la mobilisation des entreprises ainsi qu'à des coûts additionnels de terrassement (fermeture et réouverture des fouilles).

Chémery - Traitement des effluents

Le projet porte sur l'installation sur le site d'une unité permettant le traitement des effluents¹⁰ du site du Chémery qui sont actuellement expédiés par camion vers une unité de traitement.

La CRE a approuvé la réalisation du projet en janvier 2022¹¹.

Des compléments d'études ont été demandés par la DREAL et réalisés en 2022. Les études supplémentaires de redimensionnement de l'installation sont en cours et les résultats sont attendus pour fin 2023 en vue d'une mise en service en 2024.

Le coût à terminaison est stable à 4,2 M€.

4.2 DEVELOPPEMENT

Le site d'Etrez est un site en cavité saline d'un volume de 7,9 TWh et un débit de soutirage de 360 GWh/j. Le projet prévoit le raccordement de deux cavités salines actuellement en saumure afin d'augmenter le volume de stockage du site d'Etrez de 1,6 TWh (soit 1,2 % des capacités françaises).

L'augmentation du volume utile permettra de disposer, sur une durée plus longue, des capacités de soutirage du site qui représentent environ 15 % du débit de soutirage des stockages français. En revanche, le projet ne permettra pas d'augmenter le débit à la pointe pour pallier la défaillance d'une autre infrastructure, en l'absence de renforcement des capacités de compression.

La CRE a approuvé le projet de développement de 1,6 TWh supplémentaire sur le site d'Etrez pour un budget d'investissement maximal de 71,82 M€. La couverture des coûts d'investissement au-delà de ces plafonds sera étudiée au cas par cas par la CRE.

En 2023, Storengy envisage la passation de premières commandes d'équipement à long délai d'approvisionnement (0,7 M€ de dépenses en 2023 prévues) et la réalisation d'études de base (1,0 M€).

⁹ <u>Délibération de la CRE du 27 janvier 2022 portant décision relative à la définition du budget cible du projet de remplacement de l'atelier de traitement du site « Chémery principal » de Storengy</u>

¹⁰ Les effluents des sites de stockage en aquifère (eaux de soutirage et effluents des installations de traitement du gaz) sont des déchets liquides composés très majoritairement d'eau, mais aussi de petites quantités de composés soufrés, d'hydrocarbures lourds, de tetraethylene glycol et de méthanol.

¹¹ Délibération n° 2022-15 du 20 janvier 2022 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2022 de Storengy

4.3 PROGRAMMES PLURIANNUELS

Les programmes pluriannuels sont des programmes transverses à plusieurs sites, pilotés par les équipes centrales de Storengy de façon à assurer une cohérence entre les sites sur des projets de même nature. Storengy indique que ces projets répondent pour la majeure partie d'entre eux à des problématiques d'ordre réglementaire ou de sécurité et de sûreté industrielle.

4.3.1 Programme « Intégrité et obsolescence »

Le budget révisé de ce programme pour 2023 est en baisse de -1,4 M€ par rapport au budget approuvé pour l'année 2023. Cette évolution s'explique par :

- le report en 2024 de la phase 2 de la reprise du puits à Chémery (-1,5 M€), en raison des imprévus survenus lors de la phase 1. Les travaux et autorisations nécessaires pour la phase 1 ne permettent pas d'achever la phase 2 en 2023 ;
- la finalisation des travaux de remplacement des équipements initialement prévue en 2022 et la poursuite de la levée d'obsolescence des équipements concernés dans le cadre du programme EIA (+0,3 M€);
- le rapport de planning en raison de l'impact du mouvement social dans le cadre du programme « Intégrité canalisations » à Chémery (-0,2 M€).

La ventilation du programme « Intégrité et obsolescence » pour l'année 2023 est la suivante :

en M€	Approuvé 2023	Révisé 2023 Demande de Storengy
Programme « Puits »	37,5	36,0
Programme « Gaz humide & collectes »	22,0	21,9
Programme « Compression »	6,7	6,8
Autres programmes	14,2	14,3
Total	80,4	79,0

La CRE considère que ces évolutions sont justifiées.

4.3.2 Programme « Sûreté/sécurité »

Le budget révisé de ce programme pour 2023 est en légère baisse de -0,1 M€ par rapport au budget approuvé pour l'année 2023.

en M€	Approuvé 2022	Révisé 2022 Demande de Storengy
Prévention des risques industriels	[Confidentiel]	[Confidentiel]
Sureté du patrimoine	[Confidentiel]	[Confidentiel]
Prévention des risques technologiques	[Confidentiel]	[Confidentiel]
Total	11,7	11,6

La CRE considère que cette évolution est justifiée.

4.3.3 Programme de réduction des émissions de méthane

Les émissions de méthane de Storengy (2,1 kt de CH₄ en 2020) sont essentiellement issues :

- de l'exploitation des sites de stockage qui représente environ 45 % des émissions de méthane dont 35 % sont associées à la compression (fuites au niveau des compresseurs) ;
- des mises à l'évent lors des actions de maintenance représentent environ 35 % des émissions ;
- des émissions fugitives (fuites diffuses sur les équipements) et des incidents représentent respectivement environ 15 % et 5 % des émissions totales.

Le programme de réduction des émissions de méthane vise la réduction de 25 %, d'ici 2025, des émissions de méthane de Storengy. Il porte sur trois axes : la détection et le *reporting*, la réduction des mises à l'évent, et la réduction des émissions des compresseurs.

Le programme a débuté en 2022. En 2023, Storengy prévoit d'intensifier les travaux sur les mesures et de réduction des mises à l'évent et réaliser les travaux de changement des garnitures sur les compresseurs de Chémery.

Le budget révisé à 3,3 M€ est en légère hausse de +0,2 M€ par rapport au budget approuvé.

4.3.4 Programme performance

Afin d'améliorer la performance de ses produits SERENE, les moins performants, Storengy a structuré un programme pluriannuel visant à l'amélioration des performances de trois des quatre sites de stockage commercialisés sous le produit SERENE.

Storengy demande l'approbation d'une enveloppe de 5 M€ en 2023 pour réaliser des travaux sur certains puits.

Les travaux envisagés en 2023 visent à réduire l'ensablement de certains puits afin d'améliorer le débit de soutirage :

- le nettoyage des puits identifiés comme prioritaire et injection de polymère pour limiter la venue de sable (ensablement de 20 % à 50 %);
- des études préparatoires et priorisation des opérations plus lourdes de reprises de puits (ensablement supérieur à 50 %).

Le budget révisé à 5,0 M€ est conforme au budget approuvé.

4.4 INVESTISSEMENTS COURANTS

Le budget révisé de ce programme pour 2023 est en baisse par rapport au budget approuvé pour l'année 2023 (- 2,9 M€). Cette évolution est principalement liée :

- s'agissant des travaux régionaux : au remplacement non prévu de deux compresseurs d'air à Gournay, à la prise en compte des acomptes pour les commandes de véhicules lourds en 2024 (30 % de la commande), et une augmentation des modélisations 3D sur les sites dans le cadre des travaux régionaux (+0,9 M€);
- s'agissant des petits projets industriels : aux reports de certains projets et une optimisation du budget pour la mise en conformité des cuves enterrées et tuyauteries associées à Tersanne (-3,6 M€).

DECISION DE LA CRE

En application des articles L. 134-3,2° et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockage transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2022 définitivement arrêtées par Storengy en début d'année 2023 et approuve le programme d'investissements 2023 révisé afin de prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation.

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2022

En ce qui concerne l'année 2022, la CRE constate que l'écart entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements révisé pour 2022 est principalement lié à des reports de travaux et des travaux correctifs additionnels.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Storengy relève de la gestion normale de projets d'investissements. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé	Révisé	Réalisé
	2022	2022	2022
Plan de rénovation :	51,5	50,2	44,9
- Rénovations à l'étude	3,4	4,1	2,9
- Projets majeurs en cours de réalisation	48,1	46,1	41,9
Programmes : - Intégrité et obsolescence - Sureté et sécurité - Réduction des émissions de méthane - Performance	103,9	108,7	107,3
	90,9	92,3	94,5
	11,8	15,5	12,2
	1,2	0,9	0,6
Investissements courants : - Travaux régionaux - Petits projets industriels - Informatique	51,7	48,9	55,8
	8,0	8,8	15,9
	32,4	28,7	28,3
	11,4	11,4	11,6
Total	207,1	207,8	207,9

Programme d'investissements révisé pour l'année 2023

En ce qui concerne l'année 2023, la CRE constate que budget révisé du programme d'investissements de Storengy reste au même niveau par rapport au programme approuvé (programme approuvé en janvier 2023 et complété en juillet 2023 avec le projet de développement de capacité à Etrez). L'évolution des différents postes de dépenses est associée principalement à un avancement plus important du projet de rénovation des installations de traitement de Chémery qui est compensé par la replanification de projets et une optimisation des dépenses de travaux de mise en conformité.

Pour l'année 2023, la CRE approuve le programme d'investissements révisé de Storengy.

En conséquence le programme d'investissements s'élève à 196,3 M€ en 2023.

Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2023	Révisé 2023 Demande de Storengy
Plan de rénovation :	55,7	59,6
 Rénovations à l'étude Projets majeurs en cours de réalisation 	1,3 54,4	0,4 59,2
Développement de capacité	1,7	1,7
Programmes :	100,3	99,0
 Intégrité et obsolescence Sureté et sécurité Réduction des émissions de méthane Performance 	80,4 11,8 3,1 5,0	79,0 11,7 3,3 5,0
Investissements courants :	38,6	35,79
 Travaux régionaux Petits projets industriels Informatique 	8,9 19,9 9,8	9,6 16,3 9,8
Total	196,3	196,3

La CRE demande à Storengy d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances de leurs infrastructures, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme d'autres solutions techniques, des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

Dans le cadre classique de la procédure d'examen annuel des investissements, la CRE demande à Storengy de lui présenter, avant le mois de juillet 2024, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2023, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Storengy. Elle sera transmise à la ministre de la transition énergétique ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Délibéré à Paris, le 13 septembre 2023 Pour la Commission de régulation de l'énergie, La présidente,

Emmanuelle WARGON